LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 22 septembre 2026

Délibération
N° 26.194.2
En exercice ... 37
Présents 33
Votants 35
Pour 35
Contre 0
Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE D'ACQUISITION DES PARCELLES AH 26 ET AH 118 (34 350) – ZAC VIA EUROPA À VENDRES

Date de la convocation : 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 22 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) à Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

33 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Yan CLARIANA, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Ylhame KASSI, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Valérie BOUISSIERE CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Amandine DIEGO (représentée par madame Géraldine ESCANDE COLIN).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Maryse LACOMBE.

Secrétaire de séance : monsieur Serge BACCOU.

****

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20260922-DELIB_26_19

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 22 septembre 2026

Signature de l'acte authentique d'acquisition des parcelles AH 26 et AH 118 (34 350) – ZAC Via Europa à Vendres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2025 déclarant d'utilité publique l'extension de la ZAC « Via Europa » sur la commune de Vendres et la cessibilité des biens bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation dudit projet au profit de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2026 portant renouvellement de la cessibilité des immeubles bâtis et non bâtis nécessaires au projet d'extension de la zone d'activité Via Europa ;

Vu la décision du Président n°2026_016 du 16 avril 2026, relative à la signature d'un compromis de vente portant sur l'acquisition des parcelles AH 26 et AH 118 ;

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault - Pôle d'évaluation domaniale en date du 27 février 2026 ;

Vu le compromis de vente signé le 17 avril 2026 ;

Vu le projet d'acte authentique ci-annexé ;

Considérant que La Domitienne porte un projet d'extension de la ZAC Via Europa à Vendres déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 13 novembre 2025 ; que ce même arrêté déclare cessible les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne souhaite acquérir les parcelles cadastrées AH n° 26 et AH 118, propriétés de Monsieur MAMPEL Rémy ;

Considérant que le projet d'acquisition porte sur les parcelles cadastrées AH 26 et AH 118, d'une superficie totale de 28 715 m2, situées sur la ZAC Via Europa à Vendres ;

Considérant qu'un compromis de vente a été signé le 17 avril 2026, pour une acquisition d'un montant total hors taxe de 474 798 €, précisant les différentes charges et conditions de signature de l'acte de vente définitif ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 2ème Vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet d'acte de transfert de propriété ci-annexé portant acquisition par la Communauté de communes La Domitienne des parcelles cadastrées section AH 26 et 118 sur la base d'un prix de vente de 474 798 euros hors taxe, auquel s'ajoutent tous frais, taxes et charges afférents à l'opération.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20260922-DELIB_26_19

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte de transfert de propriété à intervenir.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LA DOMITIENNE -

Délibération transmise au représentant de l'État le 05 OCT. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 05 OCT. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Serge BACCOU

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20260922-DELIB_26_19

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20260922-DELIB_26_19